

# CHARTRE DE VIE AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LES PRIMAIRES ET ELEMENTAIRES



Pause importante au cœur de la journée scolaire, le temps du repas doit être un moment de plaisir, de détente et de convivialité. Voici quelques règles d'or à observer pour apprécier pleinement tous ensemble cet interclasse scolaire dans le respect d'autrui.



- ✓ Aller aux toilettes et me laver les mains avant de manger
- ✓ Me ranger sous le préau en rang avant de rentrer dans le calme et sans courir dans la cantine
- ✓ M'asseoir à la place désignée par l'adulte
- ✓ Attendre que tous mes camarades soient installés avant de me servir en nourriture
- ✓ Etre poli, dire « s'il te plait » et « merci », surveiller mon langage
- ✓ Lever la main pour demander quelque chose
- ✓ Gouter à tous les aliments proposés
- ✓ Rester assis tout au long du repas,
- ✓ Parler doucement uniquement aux enfants de ma table
- ✓ Favoriser l'entraide, je peux aider mon voisin de table si nécessaire
- ✓ Débarrasser mon assiette et la poser au centre de la table, avec les verres et les couverts
- ✓ Sortir de table en silence, sans courir et en rang jusque dans la cour de récréation, après autorisation du personnel
- ✓ Respecter les autres (enfants et adultes)
- ✓ Respecter l'ensemble de mes camarades et les adultes



## JE NE DOIS PAS

- ✓ Me balancer sur ma chaise
- ✓ Gaspiller la nourriture
- ✓ Jouer avec la nourriture
- ✓ Bousculer les autres
- ✓ Crier
- ✓ Me moquer de mes camarades
- ✓ Insulter mes camarades
- ✓ Me lever de table sans autorisation

## EN CAS DE NON-RESPECT D'UNE PARTIE DE CETTE CHARTE JE M'EXPOSE D'UNE SANCTION

- ✓ S'il y a trop de bruit, l'adulte responsable de mon réfectoire peut demander de faire le silence total jusqu'à la fin du service
- ✓ Je peux être isolé des autres et manger seul(e) à une table
- ✓ Je peux aider à essuyer les tables de la cantine à la demande de l'adulte responsable de mon réfectoire
- ✓ On peut me demander de recopier une partie du règlement
- ✓ Mes parents peuvent être avertis par écrit de mon comportement
- ✓ Mes parents peuvent être convoqués dans le bureau du maire
- ✓ Je peux être exclu de la cantine temporairement ou définitivement

**LES RECLAMATIONS OU SUGGESTIONS NE POURRONT PAS ETRE FAITES AUPRES DU PERSONNEL D'ENCADREMENT, ELLES SERONT REÇUES UNIQUEMENT PAR MONSIEUR LE MAIRE.**

Cette présente Charte a été élaborée par une partie des enfants de la classe de CE2 et les enfants du CM1/CM2 qui ont fait un travail d'équipe en présence de 2 animatrices, et est portée à la connaissance des parents qui ont la responsabilité de l'expliquer à leur(s) enfant(s).

**L'acceptation de cette Charte à retourner à la Mairie, devra être signée par les enfants qui devront la respecter.**

SIGNATURE DES PARENTS

SIGNATURE DE L'ENFANT (A PARTIR DU CP)